

l'expérience de tous les pays le prouve, ce n'est qu'à force de patience, de travail et de temps, en demandant toujours et corrigeant sans cesse, pendant plusieurs années, de suite qu'il devient possible de produire quelque chose digne d'être livré à la publicité sous l'autorité de l'Etat.

Je dois rendre ici hommage aux membres des différents clergés et aux divers officiers publics pour la bonne volonté toujours croissante qu'ils mettent à nous fournir les renseignements demandés ; nos correspondances constantes avec ces messieurs ont eu pour effet de les intéresser à ce travail. Les dignitaires des diverses églises nous secondent aussi de leur mieux, et comme preuve de l'intérêt que nos rapports avec les différentes dénominations religieuses ont réussi à inspirer, je me permettrai de citer un extrait de l'adresse de l'évêque anglican d'Ontario à son clergé que nous venons à l'instant de recevoir. " J'ai reçu du Bureau de l'Agriculture et de la Statistique la remarque que quelques-uns seulement des membres du clergé de ce diocèse ont déposé copie certifiée de leurs registres de mariages, conformément à la loi. Il est impossible d'exagérer la nécessité qu'il y a de conserver des documents de l'importance des registres de baptêmes, mariages et sépultures, et je parle de ce sujet maintenant parceque récemment l'on m'a cité des cas de négligences coupables ayant trait à la préparation et la conservation de ces registres. J'aurai soin de donner à l'avenir instruction aux archidiacres de faire une inspection minutieuse des registres des paroisses et de me faire rapport de l'état dans lequel ils les auront trouvés....."

Quand l'idée de l'importance de pareils renseignements aura pénétré tout le monde, quand l'éducation du public à ce sujet aura été à peu près faite, alors il sera possible de rendre parfaitement régulier un système déjà passé dans les habitudes ; il n'y a pas d'autres moyens de procéder ; c'est une œuvre de patience et de temps et personne ne souffre plus de ces lenteurs inévitables que ceux qui sont occupés de ces travaux, par cela même rendus assez fastidieux.

Au moyen de ces renseignements exécutés à diverses époques, en s'aidant des documents publics accumulés dans les archives, il sera possible de contrôler les unes par les autres les indications ainsi fournies et de constituer l'ensemble d'une statistique générale commençant avec l'établissement du pays en descendant jusqu'à nos jours.

Les études préliminaires dont je viens de donner un léger aperçu ont encore pour but et pour résultat de préparer au prochain recensement qui, on ose l'espérer, sera fait avec une plus grande exactitude que par le passé, et afin de pouvoir servir de base aux renseignements qu'il sera alors possible de fournir de temps à autre, en s'appuyant sur ce dénombrement comme point de départ.

Le Livre Bleu pour les derniers six mois d'existence de l'ancienne province du Canada, se trouvera à la fin de ce rapport, dans la forme qui lui a été donnée depuis trois ans qu'il est soumis à la publication.